



Connectée

Durable

Mobilité

Agile

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Modernité

Solidaire

Sûreté

Diversité

Engagement

Partage

Exigence

www.utp.fr

L'UTP, C'EST

la voix du transport urbain et ferroviaire. Organisation professionnelle des transports publics urbains et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

SOMMAIRE



**RETROUVEZ
LES TEMPS FORTS
DE L'UTP
DE MAI 2016 À
AVRIL 2017
encarté à la fin du
rapport d'activité**

P.1
CHIFFRES CLÉS

P.2
LES MISSIONS
DE L'UTP
ET SES MEMBRES

P.4
LE MESSAGE
DU PRÉSIDENT
JEAN-PIERRE
FARANDOU

P.6
L'INTERVIEW DU
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL
CLAUDE FAUCHER

P.8
LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

P.10
COMMISSION
DES AFFAIRES
FERROVIAIRES

P.14
COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES
DU TRANSPORT
URBAIN

P.18
COMMISSION
ÉCONOMIE
ET MOBILITÉ

P.22
COMMISSION
LÉGISLATION ET
AFFAIRES
EUROPÉENNES

P.26
COMMISSION
TECHNIQUES,
EXPLOITATION ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

P.30
UNE ÉQUIPE,
DES SERVICES

P.34
L'ENQUÊTE
DE SATISFACTION

P.36
LES RÉSULTATS
FINANCIERS

P.40
LE RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES



260 000

salariés travaillent en France
dans les réseaux de transport public
urbain et le transport ferroviaire



3 700

réponses fournies par l'UTP
aux questions des adhérents
de 2011 à 2016

230

C'est le nombre de
membres adhérents,
partenaires et
associés réunis au
sein de l'UTP



200

experts travaillent
au sein des Commissions
et des groupes
de travail de l'UTP



96%

des adhérents sont
satisfaits et très
satisfaits des services
de l'UTP

70

C'est le nombre
de pays dans
lesquels les
adhérents de l'UTP
sont présents



50 000

recrutements ont été
effectués ces cinq
dernières années par les
adhérents de l'UTP

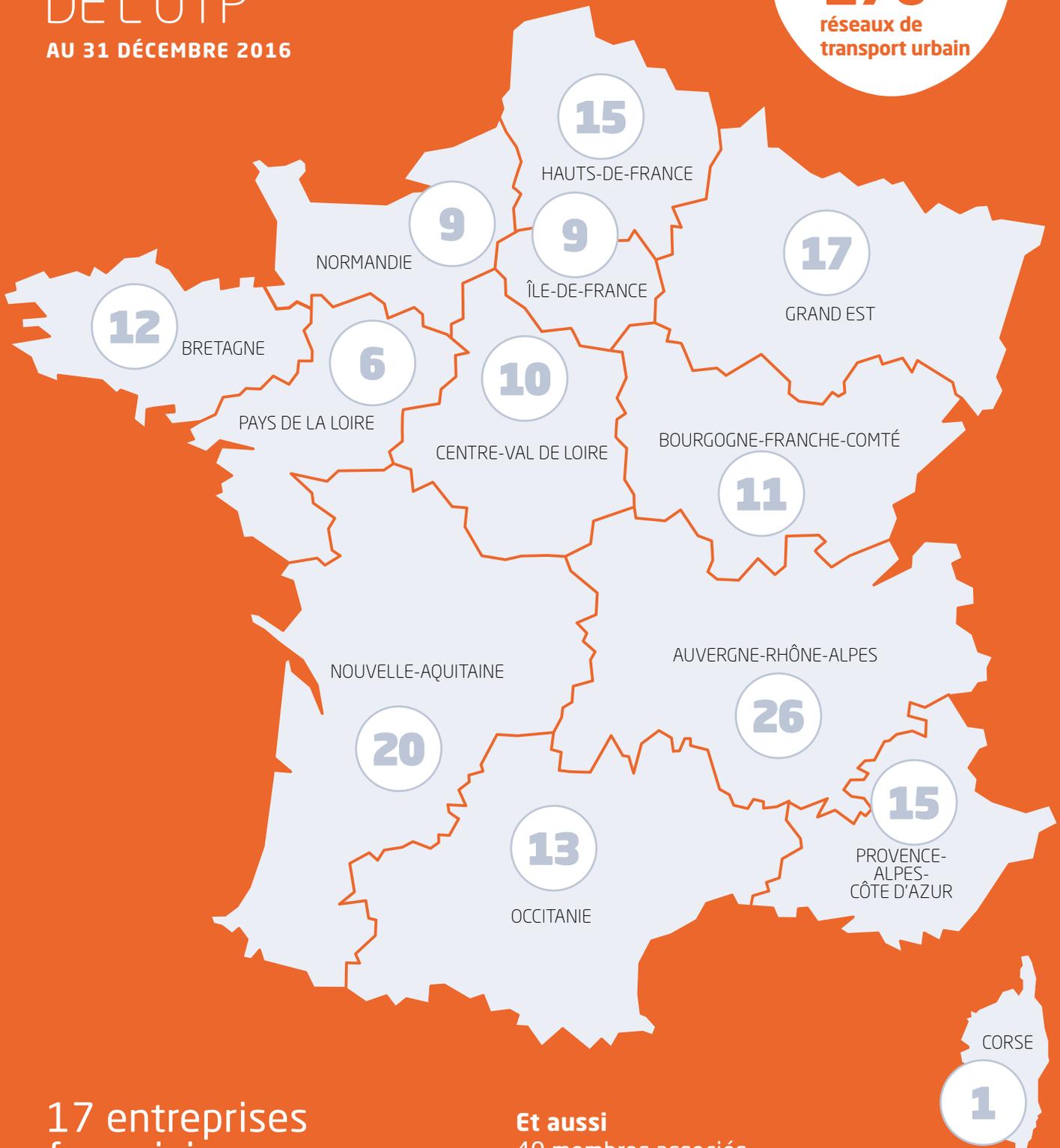
LES MISSIONS DE L'UTP

Représenter les adhérents et **défendre** leurs intérêts en France et en Europe. **Bâtir** la concertation et **promouvoir** un dialogue social moderne. **Valoriser** les savoir-faire et **encourager** l'activité à l'international. **Irriguer** la réflexion et **anticiper** les besoins de mobilité durable. **Décrypter** le marché et **expliquer** les enjeux du secteur.

LES MEMBRES ADHÉRENTS DE L'UTP

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Près de
170
réseaux de
transport urbain



17 entreprises ferroviaires

Agénia, CFTA, Colas Rail,
Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar,
Eurotunnel, Keolis, LISEA, Objectif OFP,
RRT PACA, SNCF, SNCF Mobilités,
SNCF Réseau, Thalys, Thello, VFLI

Et aussi
40 membres associés
et partenaires

POUR CONSULTER LES LISTES :

WWW.UTP.FR

« NOUS SOMMES FACE À UNE OPPORTUNITÉ INÉDITE : INVENTER LA MOBILITÉ DE DEMAIN »

Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP

Ingénieur des Mines de Paris,
il entre à la SNCF en 1981.

Chef de projet du TGV Paris-Lille
en 1993, il crée la structure
juridique de Thalys International,
qu'il dirige jusqu'en 1998.

Successivement directeur
des cadres RH, directeur adjoint
Grandes Lignes, directeur
de la région SNCF Rhône-Alpes,
puis de Keolis Lyon, il devient,
en 2006, directeur de la branche
SNCF Proximités.

En 2012, il est nommé
directeur général délégué de la
SNCF et président de Keolis.



Les voyageurs et leurs habitudes de déplacement changent. Leurs besoins évoluent au rythme des mutations de la société. Il revient à l'UTP d'anticiper et d'accompagner ces mouvements et ces transformations. En 2016, notre secteur a vécu des évolutions majeures, et bien d'autres se présenteront en 2017, et au-delà.

Dans le transport ferroviaire, les accords signés avec les organisations syndicales constituent, avec le décret-socle, le cadre social harmonisé commun à toutes les entreprises ferroviaires. Aujourd'hui, les négociations continuent sur la formation professionnelle et elles se poursuivront sur les classifications et les rémunérations, la prévoyance et le droit syndical.

Dans le cadre du 4^e paquet ferroviaire et des échéances fixées par l'Union européenne, l'UTP travaille à réussir l'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires régionaux.

Parallèlement, nous continuerons à nous battre et à défendre le fret ferroviaire. Alors même que cette activité répond aux enjeux de développement durable et de compétitivité économique des territoires, elle reste soumise à des exigences qui n'existent dans aucun autre mode et qui pénalisent durement son équilibre économique déjà fragilisé.

Dans le transport urbain, les négociations sociales relatives à la sécurisation des parcours professionnels se poursuivront en 2017, et nous espérons aboutir à un accord global avant la fin de l'année.

En matière de sûreté et de lutte contre la fraude, nous ne pouvons que nous satisfaire de la loi Savary-Le Roux qui a repris la quasi-totalité de nos demandes et donne, enfin, aux opérateurs de transport et aux services de sécurité publique les outils juridiques pour mener ce combat. Cette loi permettra notamment de fiabiliser les adresses fournies par les contrevenants *via* une plate-forme d'intermédiation qui devrait fonctionner dès l'été 2017 pour améliorer au plus vite le taux de recouvrement des procès-verbaux.

Après l'annonce, en 2016, d'une loi d'orientation pour la mobilité intérieure, qui n'interviendra pas avant plusieurs mois, et avant l'élection présidentielle et le renouvellement de l'Assemblée nationale en 2017, l'UTP a jugé opportun de faire exister les transports publics et la mobilité durable dans le débat public.

En 2016, avec le GART, la FNAUT, la FNTV, Régions de France et TDIE, nous avons organisé les États généraux de la mobilité durable. Cette vaste consultation nationale s'est concrétisée par la publication et la diffusion d'un manifeste qui met en avant 70 propositions pour l'avenir du transport collectif de notre pays.

Ces propositions, à la fois réalistes et réalisables, nous semblent indispensables pour permettre à tous nos concitoyens d'accéder à une offre de mobilité durable. Certaines sont issues d'un combat engagé de longue date par l'UTP, à l'instar du retour à un taux de TVA à 5,5% pour les transports publics du quotidien. Chaque jour, 20 millions de Français se déplacent en



Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP

transport public urbain et ferroviaire : ce service est bel et bien essentiel pour la population et, à ce titre, il doit être considéré comme un service de première nécessité et se voir appliquer le taux de TVA réduit.

Depuis des mois, nous alertons également sur le besoin de financement durable et pérenne des infrastructures de transport et la nécessité d'augmenter les ressources de l'AFITF à hauteur de ses engagements : pour atteindre cet objectif l'élaboration d'une loi de programmation pluriannuelle nous semble nécessaire. De même, pour assurer la transition énergétique, il convient d'aider financièrement l'acquisition de véhicules de transport public à faibles émissions et l'adaptation des dépôts, en lançant au plus vite, un 4^e appel à projets TCSP. Depuis plusieurs mois, l'UTP appelle de ses vœux la création d'un ministère des Transports et de la Mobilité de plein exercice. Nous sommes face à une opportunité inédite de revisiter les cadres d'action et d'inventer la mobilité de demain. À ce titre, l'UTP a engagé une réflexion sur une prise en compte plus large de la mobilité dans ses missions et dans ses travaux. Je reste résolument optimiste. De l'économie des territoires à l'inclusion sociale, de l'emploi à la santé publique, du développement durable au vivre ensemble, la mobilité collective s'impose au cœur des enjeux de nos sociétés contemporaines. ●

« SENSIBILISER AUX ENJEUX DU TRANSPORT PUBLIC DANS NOTRE PAYS »

Claude Faucher, délégué général de l'UTP

Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, et diplômé de l'ESSEC, Claude Faucher a effectué son parcours professionnel dans la fonction publique territoriale à la région Rhône-Alpes, dans les départements de l'Yonne, de la Sarthe, de la Haute-Savoie et au sein des services de l'État, tant à l'Office national des forêts que comme conseiller technique en cabinet ministériel.

Le 9 janvier 2014, il a été nommé délégué général de l'UTP.



L'année 2016 a été marquée par une forte activité dans le social ferroviaire...

En effet, au premier semestre, nous avons négocié les accords « Dispositions générales » et « Contrat de travail et organisation du travail » de la convention collective nationale de la branche ferroviaire. Nous avons trouvé un compromis qui a été signé, fin mai, par l'UNSA-Ferroviaire, la CFDT-Ferroviaire et la CFTC. Étendus par l'État, ces accords s'appliquent aujourd'hui à toutes les entreprises ferroviaires.

L'important travail mené en matière de sûreté et de lutte contre la fraude a aussi porté ses fruits...

Nos propositions ont été largement reprises par la loi Savary-Le Roux et le décret du 3 mai 2016. En application de cette loi, le conseil d'administration de l'UTP a décidé de créer la plate-forme informatique commune aux opérateurs leur permettant de fiabiliser les adresses des contrevenants. Cet outil est porté par la SASU VACS, dont l'UTP est l'actionnaire unique, afin que tous les opérateurs de transport, urbain, interurbain et ferroviaire, adhérents comme non-adhérents de l'UTP, puissent accéder à ce service dans les conditions prévues par la loi et notamment le respect de la confidentialité et de la sécurité des données.

Où en êtes-vous de la négociation interbranches pour moderniser les régimes IPRIAC et CARCEPT Prévoyance dans le transport urbain ?

Cette négociation a été complexe car elle concernait des secteurs très différents : transport de marchandises, transport interurbain de voyageurs, etc. Mais elle a abouti, en avril 2016, à la signature de trois accords qui sont pleinement conformes aux exigences des adhérents de l'UTP et permettent la modernisation et la sécurisation juridique des dispositifs de protection sociale applicables aux salariés de ces branches.

En novembre 2016, l'UTP a pris une position sur la proposition de directive « Accessibilité », pourquoi ?

L'UTP est favorable à l'accessibilité de tous les voyageurs aux différents modes de transport. Cependant, nous sommes opposés à ce projet de directive : s'il devait s'appliquer aux équipements actuels, les autorités organisatrices et les opérateurs devraient, par exemple, investir près de 4 milliards d'euros, hors matériels roulants et aménagement des bâtiments. En lien avec l'Union Internationale des Transports Publics (UITP), nous agissons auprès des institutions européennes pour expliquer les impacts négatifs de cette proposition de directive pour l'ensemble de la profession.

Dans la loi de finances 2017, l'UTP a obtenu un taux réduit de TICFE pour les bus électriques et hybrides rechargeables : cette victoire est-elle importante ?

Oui, il est légitime que les autobus électriques et hybrides rechargeables bénéficient des mêmes



Claude Faucher, délégué général de l'UTP

exonérations de taxe que les tramways et métros. Cette mesure représente une économie de près de 300 000 euros dès 2017 et, à terme, de plusieurs millions d'euros par an.

Les États généraux de la mobilité durable initiés par l'UTP et le GART vous ont-ils donné satisfaction ?

Rejoints par la FNAUT, la FNTV, Régions de France et TDIE, cette consultation nationale a été un vrai succès. Au-delà des internautes, près de 600 personnes de tous horizons ont participé aux réunions des États généraux, et plus de 200 à la présentation des 70 propositions qui en sont issues. À quelques mois des élections présidentielles et législatives, nous voulions sensibiliser aux enjeux du transport public dans notre pays. Je pense que nous avons atteint notre objectif.

Comment envisagez-vous l'année à venir ?

2017 sera placée sous le signe de la continuité mais aussi du développement : poursuite de nos travaux de négociations tant pour la branche ferroviaire que pour le transport urbain, des actions d'influence aux niveaux national et européen notamment pour préparer l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs, des études, analyses ou travaux techniques, mais aussi développement des actions de l'Association pour le développement des formations et la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF), mise en service de la plate-forme de vérification des adresses des contrevenants (VACS), etc.

Plus que jamais, l'UTP est au service de ses adhérents! ●

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2016



LE PRÉSIDENT

JEAN-PIERRE FARANDOU

Président,
Keolis

LES VICE-PRÉSIDENTS



MARC DELAYER

Directeur général,
Transports publics du Choletais,
AGIR



PIERRE IZARD

Directeur général
Sécurité et Qualité ferroviaire,
SNCF



RICHARD DUJARDIN

Directeur général France,
Transdev



FRANÇOIS-XAVIER PERIN

Administrateur,
RATP Dev

LES ADMINISTRATEURS



JEAN-MARC AMBROSINI

Directeur général délégué Cohésion
sociale et Ressources humaines,
SNCF



ANNE DE BAGNEUX

Directrice adjointe France Sud,
Transdev



FRÉDÉRIC BAVEREZ

Directeur exécutif
Groupe-France, Keolis



ALAIN BOESWILLWALD

Directeur général, Société d'économie
mixte des transports
de l'Agglomération nantaise



SYLVIE CHARLES

Directrice générale du pôle Transport
ferroviaire et multimodal
de marchandises, SNCF Logistics



NATHALIE COURANT
Directrice générale,
CarPostal France



JACQUES GOUNON
Président-Directeur général,
Eurotunnel



ALAIN QUINET
Directeur général délégué,
SNCF Réseau



DAVID CRONENBERGER
Directeur général, Régie
des transports communautaires
rochelais, AGIR



BÉATRICE LAFAURIE
Directrice des
Ressources humaines,
SNCF Mobilités



PIERRE REBOUD
Directeur général,
Régie des transports de Marseille,
AGIR



BRUNO DANET
Directeur des Ressources
humaines Groupe, Keolis



PATRICE LOVISA
Directeur du département Bus,
Groupe RATP



CLAUDE STEINMETZ
Directeur ferroviaire France,
Transdev



GOTTFRIED EYMER
Président-Directeur général,
Euro Cargo Rail



PHILIPPE MARTIN
Directeur général adjoint en
charge des Opérations de transport
et de maintenance, Groupe RATP



CLÉMENT DE VILLEPIN
Directeur des
Ressources humaines Groupe,
Transdev



ÉTIENNE FOUGERAY
Directeur général adjoint,
Keolis



LAURENT MAZILLE
Directeur des Relations institutionnelles,
Transdev

WWW.UTP.FR

COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES



Social, technique, juridique, économique : cette Commission traite le ferroviaire sous tous ses aspects pour mieux en défendre les intérêts. En 2016, elle a fait face à un programme bien rempli avec la future convention collective nationale, l'ouverture à la concurrence, la relance du fret ferroviaire et l'impact des textes européens et nationaux sur le secteur.

69 réunions
consacrées aux
négociations
sociales ferroviaires
en 2016.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

1. Erika Kaiser, UTP
2. Sylvie Charles, SNCF Mobilités
3. Claude Steinmetz, Transdev
4. Pierre Izard, SNCF
5. Claude Faucher, UTP
6. Karine Maubert, UTP
7. Benoît Juéry, UTP
8. André Thinières, Objectif OFP
9. Anne Meyer, UTP
10. Christophe Vanhove, LISEA
11. Justine Lassansaa, UTP

12. Thierry Assise, Euro Cargo Rail
13. Yazid Oultaf, VFLI
14. Alain Ribat, VFLI
15. Alain Gondelmann, AGIR
16. Jérôme Martres, RATP
17. Nicolas Fourier, SNCF Réseau
18. Pierre Delalande, Eurostar
19. Jean Lagrange, UTP
20. François Coart, Europorte
21. Roberto Rinaudo, Thello
22. Éric Beaudonnet, SNCF

23. Bruno Auger, Keolis
24. Bertrand Camus, Thalys

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO :

Jean-Marc Ambrosini, SNCF; Patrick Auvrère, SNCF; Jérôme Barlet, RRT PACA; Valérie Beaudouin, UTP; Laurent Cavois, LISEA; Jacques Chauvineau, Objectif OFP; Delphine Couzi, SNCF; Philippe Dabancourt,

Eurostar; Gottfried Eymmer, Euro Cargo Rail; Loïc Lanne, CFTA; Xavier Moulins, Eurotunnel; Radia Ouarti, Euro Cargo Rail; Jean-Louis Poulou, Colas Rail; Alexis de Pommerol, LISEA; Antoine de Rocquigny, SNCF; Pierre-Louis Roy, SNCF Gares & Connexions; Pascal Sainson, Europorte; Pierre Trarieux, VFLI; Françoise Pascale Ville, Transdev

DES AVANCÉES IMPORTANTES POUR LA CONSOLIDATION DU SECTEUR

L'année 2016 s'est révélée particulièrement dense pour cette Commission. Outre la poursuite des négociations destinées à bâtir la convention collective nationale de la branche et le lancement des travaux sur l'ouverture à la concurrence dans le transport régional, elle a mené des actions pour favoriser la relance du fret ferroviaire et été très active sur les textes européens et nationaux les plus importants pour la profession.

Attractivité et performance du système

Les instances de gouvernance prévues par la loi portant réforme ferroviaire ont commencé à fonctionner en 2016. Ainsi, le Haut Comité du système de transport ferroviaire a examiné le rapport stratégique d'orientation de l'État, préalable à la finalisation des contrats passés avec les trois établissements du groupe public ferroviaire.

La concertation opérationnelle au sein du COOPERE a également porté ses fruits: le protocole, élaboré par l'UTP avec SNCF Réseau pour gérer les circulations prioritaires de fret en cas de perturbations importantes du réseau, a en effet été repris. Chaque année, les réponses aux consultations sur le document de référence du réseau (DRR), sur celui des gares de voyageurs (DRG) ainsi que sur les documents de référence d'Eurotunnel et de LISEA mobilisent aussi la Commission qui veille à l'attractivité du mode ferroviaire.

Parallèlement, l'UTP s'est fortement investie pour que l'ARAFER diminue le nombre et le détail des données demandées aux entreprises ferroviaires pour son Observatoire des marchés. Faute d'avoir été entendue sur ce point, elle a présenté un recours pour excès de pouvoir contre la décision de l'ARAFER devant le Conseil d'État.

Les atouts du fret et l'adoption du 4^e paquet ferroviaire

Tirant parti de la conférence ministérielle pour la relance du fret ferroviaire, pilotée par le secrétaire d'État aux Transports, la Commission a proposé au conseil d'administration de l'UTP d'adopter une nouvelle prise de position sur le fret ferroviaire. Ce texte rappelle l'importance du secteur pour respecter les engagements de la France en matière de changement climatique et formule cinq propositions pour renforcer l'attractivité de ce mode qui répond aux enjeux de développement durable. Si l'UTP se réjouit que l'État positionne le fret ferroviaire comme un enjeu prioritaire, elle reste toutefois attentive aux moyens qui accompagneront les ambitions affichées.

Au niveau européen, le principe de mise en concurrence a été adopté en fin d'année par le pilier politique du 4^e paquet ferroviaire. L'UTP a suivi ce sujet avec une grande attention. Aujourd'hui, elle fait de même sur l'adoption de deux autres textes européens d'application portant respectivement sur les installations de service et sur la protection des services publics vis-à-vis des lignes commerciales à grande vitesse. Pour l'année à venir, la Commission aura encore un calendrier bien fourni avec le suivi de dossiers de longue haleine dans tous les domaines: juridiques, sociaux, économiques et techniques. ●

L'ADFPMF promeut les métiers du ferroviaire

L'Association pour le développement de la formation et la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF) a mis en ligne son site Internet (www.adfpmf.fr). Elle y présente le secteur et ses métiers. Dans ce même objectif de visibilité, l'association a identifié finement les enjeux et les besoins de ses adhérents, pour élaborer avec eux une brochure « Zoom Métiers » réalisée en partenariat avec l'Onisep. Cette publication de 36 pages parue en 2017 présente, au travers de nombreux portraits, les métiers du ferroviaire et les formations permettant d'y accéder.

QUESTIONS À **CLAUDE STEINMETZ**, président de la commission des Affaires ferroviaires Directeur ferroviaire France, Transdev



« L'OUVERTURE
À LA CONCURRENCE
DES SERVICES
RÉGIONAUX DOIT ÊTRE
PRÉPARÉE »





LE COMITÉ RESTREINT SOCIAL FERROVIAIRE

De gauche à droite :
Benoît Juéry, UTP ;
Béatrice Lafaurie, SNCF
Mobilités ; Xavier Moulins,
Eurotunnel ; Claude
Steinmetz, Transdev ;
Éric Beaudonnet, SNCF ;
Jean-Marc Ambrosini, SNCF ;
Pascale Ville, Transdev ;
Jean Lagrange, UTP ;
Claude Faucher, UTP.

Ne figurent pas
sur la photo :
Gottfried Eymer,
Euro Cargo Rail ;
Bénédicte Tilloy,
SNCF Réseau.

2016, UN CAP DÉCISIF DANS LA CONSTRUCTION DE LA BRANCHE

Pour le Comité restreint social ferroviaire, émanation de la commission des Affaires ferroviaires et instance de préparation des mandats de négociation, 2016 a marqué un cap décisif dans la construction de la branche ferroviaire et la création de la convention collective nationale. Le 31 mai 2016, les partenaires sociaux ont en effet signé deux accords aux enjeux majeurs. Le premier accord « Dispositions générales » a ainsi permis de mettre en place l'ensemble de la vie paritaire de la branche et le deuxième accord « Contrat de travail et organisation du travail » forme, avec le décret-socle, le cadre social harmonisé de la branche. Parallèlement, ce comité a mené des concertations avec l'État concernant le décret-socle relatif à l'organisation du travail, qui a été publié le 8 juin 2016. Dans le même temps, il a préparé les futures échéances de négociation sur la formation professionnelle. Le Comité restreint social a également travaillé sur l'évolution du cadre réglementaire concernant les aptitudes des conducteurs et des salariés exerçant des tâches essentielles de sécurité, notamment pour sécuriser le contrôle de ces aptitudes par les entreprises. Enfin, l'UTP a publié le *Bilan social 2015* qui donne une vision de la nouvelle branche ferroviaire suite à la loi du 4 août 2014 et positionne le secteur dans son environnement.

L'UTP prépare-t-elle l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional de voyageurs ?

L'UTP s'est fortement mobilisée pour contribuer aux débats et aux évolutions du cadre légal nécessaires à la mise en œuvre de cette ouverture en France. Nous sommes convaincus que l'ouverture à la concurrence des services régionaux doit être préparée pour qu'elle puisse être une opportunité pour le secteur. L'UTP élabore une position sur ce sujet. Elle y précisera les nombreuses questions qu'il convient d'aborder pour aboutir à une ouverture efficace tant pour les voyageurs, les Régions, les salariés que pour le ferroviaire dans son ensemble.

Comment se présente 2017 ?

2017 sera encore une année très dense au niveau social. En effet, les travaux de création de la convention collective de la branche ferroviaire vont se poursuivre. En 2017, nous négocierons le volet formation professionnelle, puis, au second semestre, nous ouvrirons le chapitre déterminant des classifications et des rémunérations minimales de branche. Dans le même temps, les instances du paritarisme de gestion (CPNE, OPMQC et section paritaire professionnelle de l'OPCA de branche) vont se mettre en place, permettant de traiter les enjeux d'emploi et de formation pour les entreprises et les salariés de la branche.

Quels seront les autres grands chantiers de l'année à venir ?

Nous continuerons à travailler sur les questions de sécurité ferroviaire et d'infrastructures qui restent une priorité absolue pour tous les acteurs du système ferroviaire. Nous poursuivons nos travaux sur les enjeux économiques et d'attractivité du secteur par rapport aux autres modes de transport. Enfin, l'UTP continuera à participer activement aux travaux européens en cours notamment sur les droits des passagers ferroviaires, l'accessibilité et l'ouverture des données publiques. ●

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN



Nourrir le dialogue social, conseiller les adhérents et agir pour la sûreté et la lutte contre la fraude sont les grandes missions de cette Commission. En 2016, ses travaux ont notamment porté sur l'application de la loi Savary-Le Roux, l'exercice du droit de grève ou encore la protection sociale des salariés.

30

notes et informations juridiques rédigées, en 2016, en matière de droit social et de sûreté.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

1. Pauline Payer, Transdev
2. Béatrice Huynh, AGIR
3. Bruno Danet, Keolis
4. Francis Pierron, Transdev
5. Yveline Hurel, CarPostal France
6. Alice Laffaille, UTP
7. Inès Ferreira, UTP
8. Yvette Caillaud, STCL Limoges
9. Claude Faucher, UTP

10. Clément de Villepin, Transdev
11. Hélène Hubau, RATP
12. Benoît Juéry, UTP
13. Déborah Pasquier, UTP
14. Gaëlle Kerbellec, Keolis
15. Aurélie Jabeur, UTP
16. Gilles Souyris, Tisséo Toulouse
17. Jean-Marie Joly, TCL, Keolis
18. Dominique Thal, Keolis

19. Jean Taxy, RTM Marseille
20. Laetitia Besson, RATP Dev
21. Xavier Alberola, CTPO Le Havre
22. Guillaume Laconte, Keolis
23. Amine Châa, UTP

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO:

Séverine Boisbelet, Vectalia

France; Denis Costopoulo, RTM Marseille;
David Cronenberger, RTCR La Rochelle;
Valérie Legrain-Sicard, RATP Dev;
Nolwenn Philippot, RTM Marseille;
Karine Tidas, Transdev

LA SÛRETÉ ET LE DIALOGUE SOCIAL AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

La qualité du dialogue social suppose une grande faculté d'écoute, la défense des entreprises et la sûreté, en son sens le plus large, une forte capacité à anticiper. Pour mener à bien ces missions, l'UTP s'investit pleinement dans le paritarisme de négociation comme dans le paritarisme de gestion et délivre informations et conseils à ses adhérents.

Nourrir le dialogue et défendre les intérêts des adhérents

Au titre du dialogue social, l'UTP participe à différentes instances du paritarisme de gestion⁽¹⁾ et, avec les organisations syndicales, anime le paritarisme de négociation. En 2016, elle a ainsi mené les négociations sur les évolutions salariales et sur la sécurisation des parcours professionnels, et a conclu un accord qui abaisse la contribution des entreprises au fonds du dialogue social.

Après plusieurs mois de discussions sur les régimes IPRIAC et CARCEPT Prévoyance, un sujet important et complexe concernant plusieurs branches (transport de marchandises, transport interurbain, ambulanciers, déménageurs, etc.), les travaux menés ont permis d'aboutir à la signature de trois accords qui modernisent la protection sociale des salariés et la sécurisent au plan juridique, dans le respect des orientations décidées par le conseil d'administration.

Pour disposer des données nécessaires à son action et défendre ses adhérents, l'UTP les sollicite sous forme d'enquêtes⁽²⁾. Pour les accompagner au mieux, elle leur fournit des analyses juridiques et des notes explicatives, mais aussi

des réponses à leurs questions : plus de 500 pour les seuls champs social et sûreté en 2016 !

L'UTP peut aussi proposer des sessions d'information, telle celle organisée en avril 2016 sur le droit de grève et le droit de retrait ; elle a ainsi réuni ses adhérents pour analyser les adaptations à apporter au droit actuel, étudier les conséquences de certaines jurisprudences, produire un argumentaire pour faire prendre conscience de leurs impacts sur les voyageurs et promouvoir des modifications législatives.

Poursuivre les actions engagées pour améliorer la sûreté

La loi Savary-Le Roux du 22 mars 2016 a marqué l'année : la Commission a en effet travaillé à la mise en œuvre des mesures et au suivi des décrets d'application de ce texte qui reprend la quasi-totalité des propositions de l'UTP. Cette loi permet notamment aux adhérents d'être informés par l'administration de la perte du permis de conduire de leurs salariés et autorise la création d'une plate-forme « Vérification des adresses des contrevenants et services » qui permettra aux exploitants d'interroger certains fichiers administratifs afin de fiabiliser les adresses des contrevenants. Toujours dans le domaine de la sûreté, la Commission a œuvré pour une mise en œuvre efficiente pour les employeurs des enquêtes administratives sur leurs salariés exerçant ou amenés à exercer des fonctions sensibles. Parallèlement, l'UTP a saisi l'Association des maires de France pour une meilleure implication des polices municipales dans la sûreté des transports et travaillé avec les pouvoirs publics sur le harcèlement sexiste, la médiation et la remontée des faits d'insécurité dans les transports. Dans les mois à venir, la Commission continuera à s'investir sur tous ces sujets qui appellent un travail à la fois du quotidien et de longue haleine. ●

⁽¹⁾ CPNE, OPMQC, ONDS, CPN suivi Sûreté, AGEFODIA, Section paritaire de l'OPCA TS, CA IPRIAC et CARCEPT Prévoyance.

⁽²⁾ Bilan social, Rapport sûreté, Bilan conflictualité, Bilan du dialogue social.



14

textes sur la sûreté dans les transports suivis, influencés et analysés en 2016.



« UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN ÉVOLUTION, UN DIALOGUE SOCIAL ACTIF »

QUESTIONS À BRUNO DANET, président de la commission des Affaires sociales du transport urbain
Directeur des Ressources humaines Groupe, Keolis

Sous l'impulsion de l'UTP, l'environnement juridique de la lutte contre l'insécurité et de la lutte contre la fraude a été rénové en 2016...

Les lois votées et les principaux décrets publiés, nous devons participer à la mise en œuvre des mesures et en assurer le suivi. Avec les ministères concernés, nous finalisons la mise en place de la plate-forme de vérification des adresses de contrevenants et étudions les modalités de mise en œuvre des enquêtes administratives visant à prévenir d'éventuels risques de radicalisation des salariés exerçant ou appelés à exercer des métiers sensibles pour la sûreté publique.

Après une année 2016 très dense, quels seront vos prochains grands dossiers ?

Si elle aboutit en 2017, la négociation sur la sécurisation des parcours professionnels témoignera de la qualité de nos échanges avec les syndicats. L'enjeu est de taille: il s'agit de donner aux entreprises et aux salariés les outils pour prévenir des accidents de parcours, qui se traduisent souvent par une hausse de l'absentéisme et, parfois, par des cas d'inaptitude. Compte tenu de nos responsabilités à l'égard des voyageurs, les modalités de détection de prise éventuelle de stupéfiants par certains salariés seront étudiées aux niveaux technique, juridique ou social.

Après les élections présidentielles et avant les législatives, comment faire valoir les positions du secteur ?

Dans le respect des droits fondamentaux, nos adhérents doivent disposer d'un cadre juridique social moderne, sécurisé, leur permettant de fournir le meilleur service à leurs clients. Il faut faire œuvre de pédagogie auprès des futurs, puis des nouveaux élus sur les enjeux sociaux de notre secteur. Il nous revient, par exemple, de leur faire prendre conscience des dérives constatées en matière de droit de grève et de droit de retrait, pour obtenir des aménagements et ainsi assurer, dans le respect du droit de grève, la continuité du service public. ●

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



Évaluer les impacts des futures lois et réglementations sur l'économie du secteur, prendre le pouls de l'activité, dresser des bilans réguliers et en informer les adhérents font partie des missions de cette Commission. Pour les mener à bien, elle pilote des enquêtes, réalise des argumentaires et travaille avec les grands partenaires institutionnels.

520
participants à
la consultation
nationale des États
généraux de la
mobilité durable.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

1. Christine Peyrot, Transdev
2. Anne Meyer, UTP
3. Alain Quinet, SNCF Réseau
4. Anne Bosche-Lenoir,
SNCF Mobilités
5. Anne Bellamy, AGIR
6. Christophe Pujebet, Keolis
7. Pascal Lemaître,
CarPostal France
8. Étienne Fougeray, Keolis

9. Claude Faucher, UTP
10. Emmanuel Dalmar, LISEA
11. Beat Mueller, CarPostal France
12. Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP
13. Gilles Gautrin,
SNCF Mobilités

**NE FIGURENT PAS SUR
LA PHOTO:**
Frédéric Baverez, Keolis;

Jean-Marc Beteille, RATP;
Alain Boeswillwald,
Semitan Nantes;
Stéphane Bonnaud, Transdev;
Marc Delayer, TPC Cholet, AGIR;
Patricia Divan, CarPostal France;
Olivier Le Grontec,
Stas Saint-Étienne;
Grégoire Marlot, SNCF;
Pierre Messulam, SNCF Mobilités;

Valérie Metel, CarPostal France;
Valérie Mettavant,
SNCF Mobilités;
Hubert Richard, UTP;
Franck-Olivier Rossignolle,
Transdev;
Christophe Vacheron, RATP Dev;
Gil Valabregue, RTM Marseille;
Thierry Wischnowski,
Tisséo Toulouse

LES NOUVELLES MOBILITÉS, UN ENJEU MAJEUR

Enquêtes auprès des réseaux, diffusion de notes, étude prospective sur les impacts des nouvelles mobilités : l'année 2016 aura été dense pour cette Commission qui a également piloté la tenue des États généraux de la mobilité durable.

États généraux de la mobilité durable : une consultation nationale réussie

Annoncés par Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP, pendant les Rencontres nationales du transport public tenues à Lyon fin 2015, les États généraux de la mobilité durable ont été portés par l'UTP et cinq partenaires : le GART⁽¹⁾, la FNAUT⁽²⁾, la FNTV⁽³⁾, Régions de France et l'association TDIE⁽⁴⁾. Ces états généraux ont pris la forme d'une vaste consultation nationale qui s'est déroulée pendant dix mois, de juin à décembre 2016. Après une consultation en ligne qui a recueilli plus de 330 propositions, six réunions publiques organisées successivement à Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux, Strasbourg ont accueilli plus de 500 participants. Ces échanges ont abouti à la rédaction du manifeste intitulé *70 Propositions pour la mobilité de tous les Français*, présenté lors d'une réunion de clôture nationale le 7 mars au Sénat et destiné à nourrir les débats avant les élections présidentielles et législatives.

Fournir des indicateurs économiques et rechercher de nouveaux financements

Pour mener à bien ses enquêtes économiques, la Commission collecte des informations auprès des adhérents, directement

ou en partenariat. Ces données lui permettent de réaliser des indicateurs, des notes et des publications diffusés aux réseaux qui peuvent les utiliser pour réaliser des comparatifs ou développer des argumentaires au plan local.

En 2016, l'UTP a également réalisé l'enquête sur les tarifs qui a permis de dresser l'état des lieux de la tarification en 2015 et d'élaborer une rétrospective sur ce sujet au cours de la dernière décennie. Cette étude permet de mettre en avant les marges de manœuvre existantes sur les prix des titres de transport.

La Commission a aussi engagé des réflexions sur les nouveaux financements par un travail sur les externalités des différents modes de transport.

Prendre en compte les nouvelles mobilités

Compte tenu des nouveaux besoins de mobilité, des nouvelles pratiques et de l'émergence de nouveaux acteurs, la Commission s'est engagée dans un travail visant à élargir son champ de vision aux nouvelles mobilités. À cet effet, la note économique « Les nouvelles mobilités : risques et opportunités » dresse un panorama précis des enjeux auxquels la profession devra se confronter à court et moyen termes. Face à ces mutations profondes, les entreprises de transport public doivent se positionner comme des opérateurs de mobilité.

Ce nouveau champ d'investigation est essentiel pour l'avenir du secteur et porte en germe de nouveaux partenariats vers d'autres acteurs concernés par ces nouvelles mobilités. Un des dossiers majeurs que la Commission aura à suivre dans les mois à venir. ●

⁽¹⁾ Groupement des autorités responsables de transport.

⁽²⁾ Fédération nationale des associations d'usagers des transports.

⁽³⁾ Fédération nationale des transports de voyageurs.

⁽⁴⁾ Transport Développement Intermodalité Environnement.



Moins d'**1€** par jour, voilà ce que coûte en moyenne l'usage d'un réseau de transport urbain à un abonné annuel.



« LES EXTERNALITÉS :
UN DES
PRINCIPAUX CHANTIERS
DE 2017 »



QUESTIONS À ALAIN QUINET, président de la commission Économie et Mobilité
Directeur général délégué, SNCF Réseau

Comment pérenniser l'offre de service alors que les réseaux de transport urbain connaissent une crise de financement sans précédent ?

Pour restaurer ou conforter leur équilibre économique, les réseaux doivent consolider leurs sources de financement. Les autorités organisatrices doivent être attentives à la revalorisation des tarifs. Les réseaux disposent pour leur part de marges de manœuvre pour augmenter leur productivité ; pour cela, il faut renforcer les règles de partage de la voirie et favoriser l'articulation entre les différents modes de transport.

Le paiement des externalités négatives par ceux qui les produisent est aussi une autre source de financement possible...

En effet, la pérennité des réseaux ne dépend pas uniquement de nouvelles sources de financement internes, mais aussi d'une juste tarification des effets externes. Le coût de la pollution, de la congestion et des accidents de la route, pour ne prendre que ces exemples, doivent être supportés par ceux qui en sont responsables. C'est la condition d'une concurrence équitable entre les modes, en particulier en milieu urbain.

Le sujet des externalités fait-il partie de votre programme de travail pour l'année à venir ?

Oui, et c'est même l'un des principaux chantiers de la Commission en 2017. Aujourd'hui, nous finalisons une note économique sur ce sujet et nous suivons avec une grande vigilance les travaux d'actualisation des valeurs unitaires des différentes externalités du domaine des transports, chantier actuellement mené par les services du ministère. Il est important de favoriser les modes de transport de voyageurs et de marchandises durables, qui doivent, à ce titre, bénéficier d'un environnement fiscal équitable... ●

COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES



Le 4^e paquet ferroviaire, l'accessibilité aux produits et services, l'open data et les gares routières font partie des grands dossiers traités en 2016 par cette Commission.

Ses missions : anticiper et analyser les évolutions législatives et réglementaires européennes et nationales, sensibiliser les adhérents aux réformes et agir pour défendre leurs intérêts.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

1. Anne-Cécile Delbes, Thello
2. Valérie Beaudouin, UTP
3. François-Xavier Perin, RATP Dev
4. Claude Faucher, UTP
5. Dominique Montlaur, Tisséo
6. Anne Lieure, Keolis
7. Gilles Mugnier, SNCF
8. Sarah Laouadi, SNCF

9. Florence Costa, SNCF Mobilités
10. Laure Boulard, RATP Dev
11. Laurent Bougard, Transdev
12. François Coart, Europorte
13. Thomas Hennetier, SNCF
14. Anne Guéniot, SNCF Mobilités
15. Guillaume Rondeau, RATP

16. Annabelle Huet, UTP
17. Caroline Couasnon, AGIR
18. Laurent Mazille, Transdev
19. Nicolas Blain, RATP

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO :
Isabelle Balestra, Keolis ;

Hervé Beccaria, RTM Marseille ;
Médina Bouseksou, SNCF ; Gautier Brodeo, RATP ; Bertrand Camus, Thalys ; Pierre Delalande, Eurostar ; Joaquim Godde, LISEA ; Aurore Guidon, AGIR ; Isabelle Hazard, SNCF Réseau ; Fabrice Oberto, AGIR ; Radia Ouarti, Euro Cargo Rail

UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE NATIONALE ET EUROPÉENNE TRÈS RICHE

L'adoption définitive de plusieurs législations européennes, notamment le 4^e paquet ferroviaire, a marqué les activités de cette Commission en 2016. Ainsi, l'UTP a obtenu que la modification du Règlement 1370/2007 sur les obligations de service public⁽¹⁾ impacte très faiblement les transports urbains. En effet, cette modification a acté l'ouverture à la concurrence des services publics ferroviaires d'ici à quelques années, mais prévoit de nombreuses exceptions permettant l'attribution directe.

Au niveau européen toujours, la Commission a suivi la proposition de directive « Accessibilité » des produits et services avec la plus grande attention. S'il devait être adopté en l'état, ce projet porterait en effet préjudice aux opérateurs en leur imposant de remplacer tous les équipements (information, valideurs et distributeurs de billets) et de mettre aux normes l'environnement bâti, le matériel roulant et les points d'arrêt. L'UTP continuera bien sûr à travailler sur ce sujet dans les mois à venir.

Une politique d'ouverture très large des données publiques

Autre dossier qui a fortement mobilisé l'UTP, mais en France cette fois-ci : la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, dite loi Lemaire. Avec ses adhérents, l'organisation professionnelle a fait partie des rares acteurs à saisir pleinement tous les enjeux et les risques de ce texte. Malgré les actions menées, la loi prévoit un régime quasi automatique d'ouverture et de réutilisation des données des entreprises, bases de données et codes-sources compris, sans réelle protection du secret des affaires et en dépit

des droits de propriété intellectuelle existants⁽²⁾. Chaque nouvelle loi s'accompagnant désormais d'une clause d'ouverture des données⁽³⁾, la cacophonie de textes législatifs s'amplifie sur ce sujet qui devient de plus en plus complexe. En parallèle, une grande consultation sur le « Free Flow of Data » visant à encourager la libre circulation des données en Europe est organisée depuis janvier 2017 par la Commission européenne...

La réforme des gares routières et la médiation

Pendant plusieurs mois, la Commission a travaillé sur la libéralisation de l'autocar prévue par la loi Macron et, notamment, sur la refonte du régime juridique des gares routières. Depuis l'ordonnance du 29 janvier 2016, les arrêts de bus constitués d'« un seul zébra » ne sont pas considérés comme des « gares routières », mais, les autres arrêts peuvent le devenir et être soumis à des obligations de comptabilité dédiée et à une mise en place de règles d'accès, en cas de demande de desserte par un autocariste Macron. Parmi les points très positifs de l'année 2016 : l'adhésion de plus de 110 réseaux à la Médiation Tourisme et Voyage dont l'UTP est membre fondateur. Cette adhésion leur permet de répondre à leur obligation légale puisque, depuis le 1^{er} janvier 2016, tout passager insatisfait du traitement de sa réclamation doit pouvoir saisir un médiateur indépendant et impartial. Le nombre de réseaux adhérents à la MTV devrait encore progresser dans les mois à venir, et la Commission s'y emploiera avec énergie. De la même manière, elle poursuivra ses travaux de veille et d'anticipation pour défendre le secteur. ●

⁽¹⁾ Règlement sur les obligations de service public dans les transports de voyageurs.

⁽²⁾ Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.

⁽³⁾ Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.



190 000

points d'arrêt dans les réseaux urbains pourraient être concernés par la future directive « Accessibilité ».



« 2017,
UNE ANNÉE DÉCISIVE
AUX PLANS
EUROPÉEN ET
NATIONAL »



QUESTIONS À **FRANÇOIS-XAVIER PERIN**, président de la commission Législation et Affaires européennes Administrateur, RATP Dev

Qu'impliquent les nouvelles obligations de transparence des actions de représentants d'intérêts définies par la loi Sapin II ?

Au 1^{er} juillet, les organisations professionnelles telles que l'UTP devront communiquer à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) les informations concernant leurs actions d'influence auprès du gouvernement et des administrations publiques, y compris les régulateurs, et à compter du 1^{er} juillet 2018, celles menées auprès des administrations locales. L'UTP soutient la mise en place d'un registre des actions des représentants d'intérêts, tel que prévu par la loi Sapin II et tel qu'il existe d'ailleurs au niveau européen, car elle est favorable à plus de

transparence de la vie publique. Pour autant, nous nous interrogeons sur le projet de décret qui prévoit une transmission d'informations extrêmement détaillées.

Le paquet routier sera l'un des gros dossiers transports de l'Union ? De quoi s'agit-il ?

Il a pour objet de clarifier et d'harmoniser les règles dans le transport routier. Ce paquet devrait regrouper une dizaine de propositions de la Commission, qui couvriront le marché intérieur, les aspects sociaux et les péages. Il devrait notamment proposer la libéralisation du marché des autocars, la révision de la directive sur les travailleurs détachés, ainsi qu'une nouvelle directive « Eurovignette ».

Comment voyez-vous l'avenir ?

Avec les élections en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, et l'activation du Brexit, 2017 sera une année décisive. Au niveau européen, après l'adoption du 4^e paquet ferroviaire fin 2016, la révision des droits des passagers, les discussions sur l'ouverture des données publiques, la directive « Accessibilité des produits et services » et la révision de la directive « Véhicules propres » font par exemple partie des sujets sur lesquels nous travaillons. Pour mémoire, le droit européen est la source de 80 % de notre législation. Sur le plan national, les dispositions législatives nécessaires pour l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs sont une priorité pour toutes les parties prenantes. ●

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



La mission première de cette Commission consiste à faire en sorte que les nouveaux textes législatifs français et européens soient favorables aux entreprises dans l'exercice de leur métier au quotidien. Transition énergétique, ouverture des données et accessibilité auront fait partie des grands sujets traités en 2016.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Sophie Mazoué, RATP
2. Marc Delayer, TPC Cholet, AGIR
3. Anne Meyer, UTP
4. Tiphaine Derischebourg, Keolis
5. Claude Faucher, UTP
6. Georges Despaigne, RATP Dev
7. Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP

8. Marc Moreau, Transdev
9. Adrien Malfray, AGIR
10. Stéphanie Jégu, UTP
11. Alain Pittavino, Transdev
12. Philippe Jouette, RATP
13. Benoît Aliadière, SNCF
14. Damien Jeanneau, RATP

15. Xavier Hubert, Keolis
16. Laurent Lieutaud,
Tisséo Toulouse

**NE FIGURENT PAS SUR
LA PHOTO:**
David Cronenberger, RTCR

La Rochelle; Anne-Blandine Dassencourt, Keolis; Pierre Durand, RTM Marseille; Anthony Fernandez, Vectalia Perpignan; Yannick Godinet, CarPostal France; Jean-Luc Josso, Transdev; Rémi Rocher, CarPostal France; Éric Terrier, Transdev.

POUR UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE FAVORABLE AUX TRANSPORTS PUBLICS

Application de la loi sur la transition énergétique, déploiement des systèmes de transport intelligents, ouverture des données transport, proposition de directive européenne sur l'accessibilité et frein d'aide à l'exploitation : ces sujets à forts enjeux opérationnels ont fortement mobilisé la Commission tout au long de l'année 2016.

L'application de la loi sur la transition énergétique

Il aura fallu dix-sept mois avant la sortie du décret sur les véhicules à faibles émissions : trois réunions de concertation officielles avec les parties prenantes (GART, UTP, groupes de transport, constructeurs...), deux consultations publiques sur les différents projets de décret, de nombreux échanges au sein d'un groupe de travail piloté par le GART, pour avancer des propositions au ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer, et des actions communes avec Régions de France, le GART, la FNTV pour amender les différentes versions du projet de décret. L'UTP s'est notamment mobilisée pour alerter sur l'impact financier, organisationnel et social du texte qui aboutit à une contribution disproportionnée des transports publics pour enrayer les émissions polluantes au regard de leurs émissions (moins de 5% en agglomération). Sa dernière étude sur le parc montre que plus de 10% du parc respectent la norme Euro VI alors que cette dernière est applicable depuis à peine trois ans. Au titre de cette loi, l'UTP s'est battue pour corriger les

règles fiscales sur la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et les adapter aux obligations de renouvellement des flottes de bus avec des véhicules à faibles émissions. L'extension du taux réduit de cette taxe aux bus électriques et hybrides rechargeables, votée en loi de finances 2017 du fait de l'action de l'UTP, permettra aux réseaux urbains de réaliser des économies substantielles.

ITS, ouverture des données transport et accessibilité

La Commission a soutenu le lobbying mené par la commission Législation et Affaires européennes auprès des parlementaires français lors de la discussion de la loi Lemaire. Elle a poursuivi ses relations avec l'AFIMB pour mettre en œuvre des protocoles pour l'ouverture des données transport par les opérateurs, en application de la loi Macron. La Commission a aussi travaillé sur la proposition de directive sur l'accessibilité des produits et services, et notamment sur ses exigences. Son chiffrage a permis de montrer que l'application des dispositions envisagées pour les systèmes d'information voyageurs, les distributeurs et valideurs de billets, les sites Web et les applications nécessiterait près de 4 milliards d'euros d'investissement, hors matériels roulants et aménagement des bâtiments.

Exploitation et sécurité

Après échanges avec les constructeurs, l'UTP a rédigé une note technique de « Recommandations de sécurisation du frein d'aide à l'exploitation ». Objectif : sécuriser le fonctionnement de ce dispositif, notamment lors de futures acquisitions d'autobus. En parallèle, les travaux sur la fonction de veille, la révision du décret « Sécurité des transports publics guidés » et ses arrêtés, tout comme ses relations avec les constructeurs via l'Observatoire du matériel autobus se sont poursuivis. ●



300 000 €

d'économies par an dès 2017 pour le secteur grâce au taux réduit de TICFE applicable aux bus électriques ou hybrides rechargeables ; beaucoup plus dans les années à venir avec l'électrification du parc !



« L'INNOVATION
EST INSCRITE
DANS L'ADN DES
OPÉRATEURS
DE TRANSPORT
PUBLIC »



QUESTIONS À **MARC DELAYER, président de la commission Techniques, Exploitation et Développement durable, directeur général, Transports publics du Choletais, AGIR**

Les études d'impact ne font-elles pas défaut dans la prise de décision politique ?

C'est souvent le cas, comme en a témoigné la loi sur la transition énergétique. Tant lors du processus législatif que lors du chantier d'élaboration du décret sur les véhicules à faibles émissions, l'UTP a exprimé ses fortes réserves sur la faisabilité technique et économique dans les délais initialement prévus et, de ce fait, a obtenu des évolutions importantes par rapport aux textes proposés initialement. Aujourd'hui, l'UTP accompagne les réseaux dans la mise en œuvre de ces nouvelles obligations.

Les projets européens auxquels l'UTP participe peuvent-ils vous aider dans cette mise en œuvre ?

Oui, et ils sont même indispensables pour pouvoir disposer de données tangibles et avancer conjointement avec les constructeurs et les autorités organisatrices de la mobilité. Notre participation dans ZeEUS, par exemple, est essentielle puisque ce projet suit le déploiement en exploitation de bus électriques de grande capacité. Dix villes sont au cœur de ce projet, et l'UTP est en charge de l'Observatoire ZeEUS France pour suivre les expérimentations et mises en œuvre qui se déploient actuellement dans plusieurs réseaux français.

Nouvelles énergies, nouveaux fournisseurs d'informations, évolution des attentes des voyageurs : comment faire face aux évolutions profondes de la mobilité ?

L'innovation est inscrite dans l'ADN des opérateurs de transport public : ils ont toujours développé et testé des nouveaux dispositifs et solutions techniques. L'accélération technologique et numérique, l'évolution des besoins et des pratiques de nos concitoyens et l'émergence de nouveaux acteurs nous obligent à expérimenter toujours et encore. Cela nous permet de mettre en œuvre dans les territoires une offre de mobilité de plus en plus étoffée, répondant aux besoins de chacun. ●

UNE ÉQUIPE, DES SERVICES

Les équipes de l'UTP travaillent à fournir aux **membres adhérents** des services qui les aident dans l'exercice de leur métier au quotidien et les informent des évolutions juridiques, sociales, techniques et économiques susceptibles d'avoir un impact sur leur activité à court et moyen termes.

Les services proposés aux **membres associés et partenaires** leur permettent de mieux connaître les problématiques des réseaux de transport public urbain et des entreprises ferroviaires, voyageurs et fret.





LES SERVICES AUX ADHÉRENTS DU TRANSPORT URBAIN ET DU TRANSPORT FERROVIAIRE

ANNUAIRE ET SITE DE L'UTP

Chaque adhérent est présenté sur le site de l'UTP ainsi que dans l'annuaire : « Les acteurs du transport public et ferroviaire » publié dans la revue *Transport Public*, au mois de décembre.

ASSISTANCE

Droit social, législations française et européenne, économie, exploitation, sûreté : les adhérents peuvent poser leurs questions aux équipes de l'UTP. Leurs demandes sont traitées dans un délai certifié.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Chaque année, les adhérents sont conviés aux vœux de l'UTP. Cette cérémonie réunit plus de 400 acteurs de toute la chaîne de la mobilité.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les représentants des adhérents peuvent participer aux Commissions de l'UTP qui se tiennent toute l'année ou faire partie des groupes de travail et comités mis en place de façon plus ponctuelle pour travailler sur des sujets plus techniques ou plus ciblés.

ESPACE INTRANET RÉSERVÉ

Cet espace sécurisé permet aux adhérents de consulter l'intégralité des travaux de l'UTP, y compris les documents confidentiels, de les télécharger et de les imprimer.

FORUM DE L'EMPLOI

Organisé par l'UTP lors du Salon européen de la mobilité, ce forum permet aux adhérents de rencontrer des étudiants en fin de cursus et de jeunes diplômés dont le profil correspond aux postes à pourvoir dans leur entreprise.

JOURNÉE DU TRANSPORT PUBLIC

Les adhérents peuvent participer à la Journée du transport public et reçoivent un kit de communication prêt à l'emploi et personnalisable pour fidéliser leurs clients-voyageurs et en attirer de nouveaux. Ils peuvent aussi concourir aux challenges de la Journée du transport public qui récompensent les actions et les initiatives les plus intéressantes.

LETTRE AUX ADHÉRENTS

Tous les mois, cette lettre confidentielle est envoyée aux adhérents. Elle présente les actions menées par l'UTP et les projets à venir. Deux numéros spéciaux, qui synthétisent les travaux des six et des douze derniers mois, leur sont transmis en juillet et en décembre.

MÉDIATHÈQUE

Les adhérents ont accès à la médiathèque en ligne. Celle-ci regroupe toutes les publications, actualités techniques, économiques, sociales, « Positions », notes juridiques, les « Lettres aux adhérents », communiqués et dossiers de presse.

MÉDIATION

Les adhérents qui ne disposent pas d'un médiateur peuvent bénéficier des services de la Médiation Tourisme et Voyages (MTV) dont l'UTP est membre fondateur. Le médiateur de la MTV peut intervenir quand un client est insatisfait du traitement de sa réclamation par l'opérateur de transport afin de régler un éventuel litige à l'amiable, sans avoir à recourir à la justice.

MOBILITÉS

Les adhérents bénéficient de conditions préférentielles pour s'abonner et pour publier des bannières publicitaires sur le site Mobilités, premier portail d'information professionnel sur la mobilité durable. Sous certaines conditions, ils peuvent aussi publier un texte dans la rubrique « Tribunes et blogs ».

PUBLICATIONS

Les adhérents reçoivent gratuitement toutes les publications de l'UTP, qu'elles soient récurrentes (*Chiffres clés, Bilan social, Rapport sûreté...*) ou ponctuelles (accords de branche et notes d'explication, « Positions », analyses, notes juridiques...).

RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC ET SALON EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ

Les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels pour participer à ces deux salons. Ils prennent part prioritairement aux tables rondes organisées lors de ces deux grands rendez-vous de la profession.

SESSIONS D'INFORMATION

Les adhérents peuvent participer aux sessions d'information organisées par l'UTP sur des sujets d'actualité, sur des points techniques, juridiques ou économiques.

TRANSPORT PUBLIC

Les adhérents bénéficient de conditions privilégiées pour s'abonner ou publier de la publicité dans la revue *Transport Public*. ●

SERVICES SPÉCIFIQUES AUX ADHÉRENTS DU TRANSPORT URBAIN

ASSURANCES Les adhérents bénéficient du barème d'assurance des indemnités négociées par l'UTP avec la Fédération française des assurances (FFA) pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules et d'interruption temporaire de l'exploitation.

BENCHMARK Les adhérents ont la possibilité de consulter l'évolution de leurs indicateurs mensuels (production kilométrique, trafic et recettes commerciales) qu'ils ont enregistrés dans un espace dédié accessible sur le site de l'UTP et de comparer l'évolution de leur réseau à celle des autres réseaux adhérents.

CONCOURS DU BUS D'OR Les conducteurs des entreprises adhérentes peuvent participer au Bus d'Or, un concours qui permet de valoriser les équipes et le réseau.

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES RÉSEAUX DE TRANSPORT URBAIN L'UTP négocie la Convention collective nationale de transport urbain et ses avenants avec les organisations syndicales représentatives de la branche, chaque fois que nécessaire. Les adhérents peuvent acquérir des exemplaires écrits de cette convention collective et les mises à jour à des tarifs préférentiels.

MÉDAILLE DU TRAVAIL DES CHEMINS DE FER Chaque année, le 1^{er} janvier et le 14 juillet, le ministère du Travail remet cette médaille honorifique à deux promotions de salariés du transport public urbain. L'UTP aide les entreprises à constituer les dossiers de leurs salariés candidats et à les compléter si nécessaire, les vérifie et les soumet, en bonne et due forme, au ministère.

MUSIQUE À BORD DES VÉHICULES Les adhérents peuvent diffuser de la musique à bord de leurs véhicules en bénéficiant d'un tarif négocié par l'UTP avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM).



UNE ÉQUIPE, DES EXPERTS

Juristes, économistes et ingénieurs, experts..., les 26 collaborateurs de l'UTP sont regroupés par grands domaines - le social, l'économie, la législation nationale et européenne, la valorisation et la communication - avec une fonction support : l'administratif et le financier.

WWW.UTP.FR/EQUIPE

DIRECTION

CLAUDE FAUCHER
Délégué général

ALI BOUKHERROUBA
Chargé de mission auprès
du Délégué général

CATHERINE BOULAY
Assistante de direction

LES SERVICES AUX MEMBRES ASSOCIÉS

ANNUAIRE

Chaque membre associé est présenté dans l'annuaire : « Les acteurs du transport public et ferroviaire » publié dans la revue *Transport Public*, au mois de décembre.

DEMI-JOURNÉE D'ÉCHANGES

Lors de cette demi-journée, les équipes de l'UTP présentent les principaux travaux en cours au sein de l'association professionnelle. Ce rendez-vous permet aux participants d'échanger avec le Délégué général et/ou les équipes de l'UTP.

ESPACE INTRANET RÉSERVÉ

Les membres associés et partenaires disposent d'un espace sécurisé : ils peuvent y consulter une grande partie des publications de l'UTP, les télécharger et les imprimer.

FORUM DE L'EMPLOI

Lors du Forum de l'emploi organisé par l'UTP pendant le Salon européen de la mobilité, les membres associés peuvent rencontrer des étudiants en fin de cursus et de jeunes diplômés dont le profil correspond aux postes à pourvoir dans leur entreprise.



MOBILITÉS

Les adhérents bénéficient de conditions préférentielles pour s'abonner et pour publier des bannières publicitaires sur le site Mobilités, premier portail d'information professionnel sur la mobilité durable. Sous certaines conditions, ils peuvent également publier un texte dans la rubrique « Tribunes et blogs ».

PUBLICATIONS DE L'UTP

Les membres reçoivent un certain nombre de publications et d'outils d'information produits par l'UTP : rapport d'activité, « Positions »... Ils sont aussi destinataires des communiqués et communiqués de presse diffusés par l'UTP.

SITE DE L'UTP

Chaque membre associé est présenté sur le site de l'UTP, ce qui accroît sa visibilité auprès des internautes.

« TRANSPORT PUBLIC »

Des conditions privilégiées sont accordées aux membres associés qui souhaitent s'abonner ou publier de la publicité dans la revue *Transport Public*.

VŒUX

Les membres associés sont invités aux vœux de l'UTP. À cette occasion, ils peuvent rencontrer les adhérents et les partenaires de l'UTP. ●

Près de **230**
C'est le nombre
d'adhérents
et de membres réunis
au sein de l'UTP.

Le Forum de l'emploi est organisé par l'UTP pendant le Salon européen de la mobilité.

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

GILBERT GOUBERT
Directeur
du département

**CLÉONORE
CYRILL-LÉSAGE**
Comptable

KATIA GOULET
Secrétaire

VICTORIN TCHIYOKO
Employé polyvalent,
reprographie

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET TECHNIQUES

ANNE MEYER
Directrice
du département

**STÉPHANIE
LOPES D'AZEVEDO**
Chargée de mission
économie et RSE

ERIKA KAISER
Chargée de mission

HUBERT RICHARD
Chargé de mission

STÉPHANIE JÉGU
Chargée de mission

VÉRONIQUE THEROUX
Assistante

**MARIE-LINE
VINCENT-LAMBERT**
Assistante

AFFAIRES SOCIALES

BENOÎT JUÉRY
Directeur
du département

AURÉLIE JABEUR
Chargée du Pôle social
transport urbain et sûreté

JEAN LAGRANGE
Chargé de mission

JUSTINE LASSANSAA
Chargée de mission

AMINE CHAË
Chargé d'études juridiques

INÈS FERREIRA
Chargée d'études juridiques

DÉBORAH PASQUIER
Chargée d'études juridiques

ROXANE BLONDIN
Assistante de direction

CÉLINE MEUNIER
Secrétaire

LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

VALÉRIE BEAUDOUIN
Directrice
du département

KARINE MAUBERT
Chargée de mission

ANNABELLE HUET
Chargée d'études

CHRISTEL LEPROVOST
Secrétaire

VALORISATION ET COMMUNICATION

DOMINIQUE FÈVRE
Directrice
du département

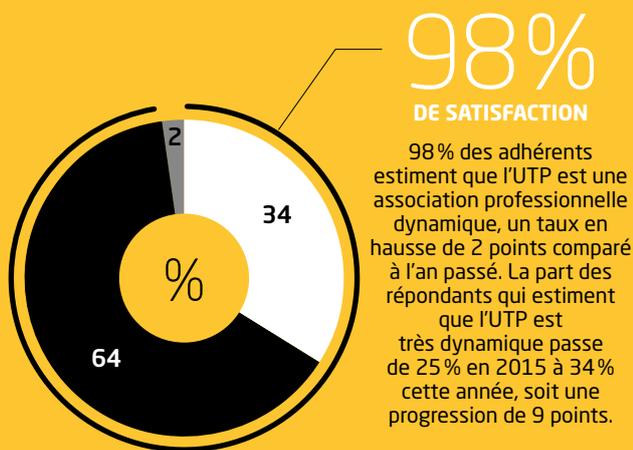
VIRGINIE BILLET
Chargée d'études
communication

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

En avril 2016, pour la 9^e année consécutive l'UTP a obtenu la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. Dans le cadre de cette démarche, l'UTP réalise une enquête annuelle pour obtenir un retour qualitatif sur ses actions.

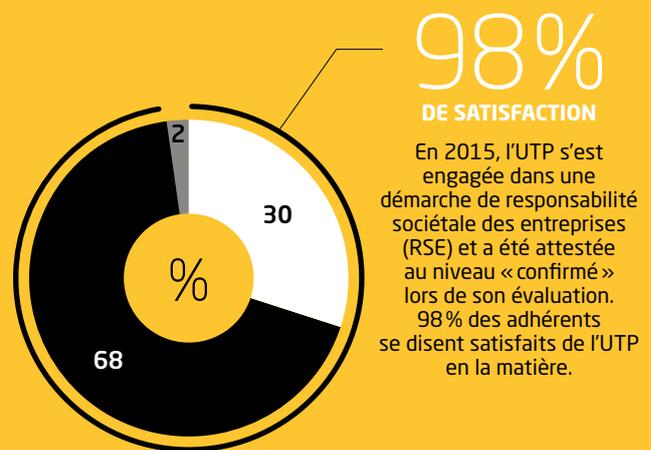
Pour la première fois, cette enquête inclut un item sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Engagée dans cette démarche en 2016, l'UTP a été évaluée au niveau « confirmé » sur une gradation qui compte quatre échelons : initial, progression, confirmé et exemplaire.

UN DYNAMISME RECONNU



■ Très dynamique ■ Assez dynamique ■ Peu dynamique

SATISFECIT À L'UTP POUR SA DÉMARCHE RSE



■ Tout à fait satisfaisant ■ Plutôt satisfaisant ■ Peu satisfaisant

748

réponses fournies par l'UTP aux questions de ses adhérents en 2016.

100%

Tous les adhérents sont satisfaits de la fiabilité des informations données par l'UTP.

99%

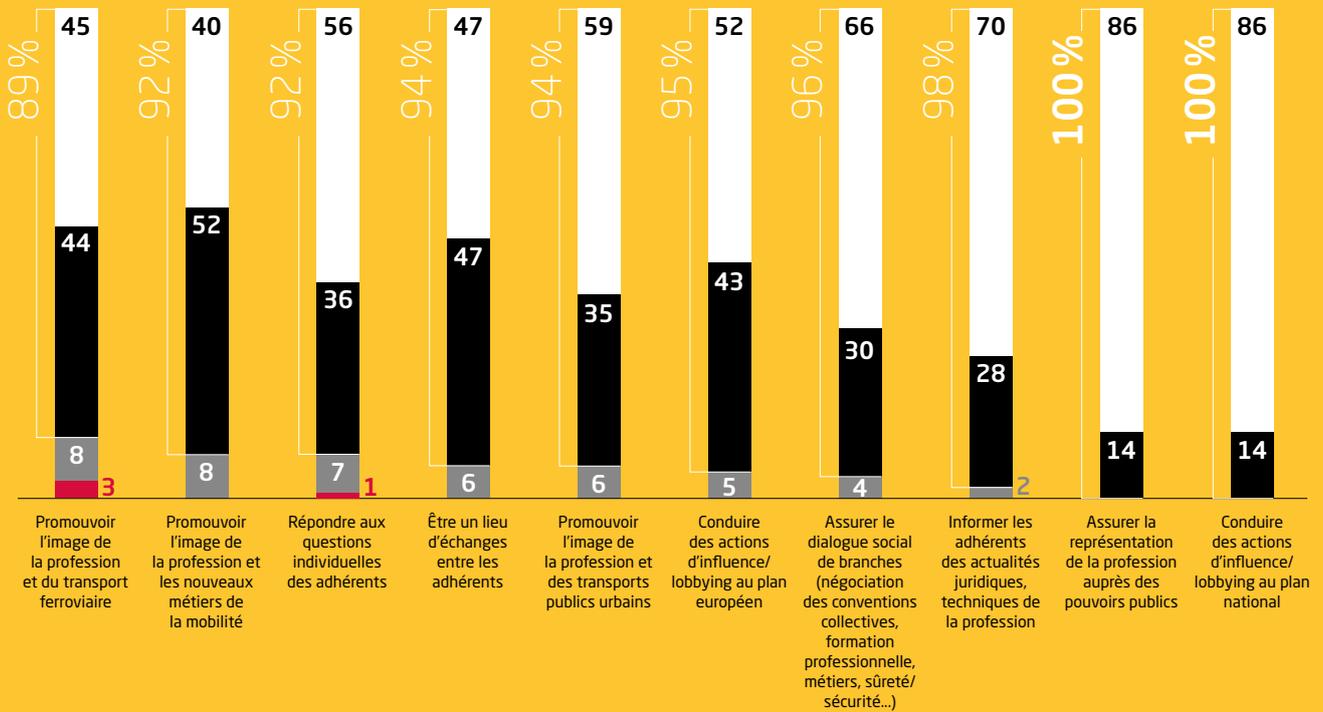
La quasi-totalité des adhérents se déclarent satisfaits de la qualité des informations transmises par l'UTP.

LES ACTIVITÉS DE L'UTP JUGÉES IMPORTANTES (EN %)

■ Très important ■ Assez important ■ Peu important ■ Pas important du tout

95 %

des adhérents estiment que les actions menées par l'UTP en 2016 sont importantes contre 94 % en 2015. Les niveaux d'appréciation s'échelonnent de 89 % pour l'image de la profession et du transport ferroviaire à 100 % pour les actions d'influence au plan national et la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics.

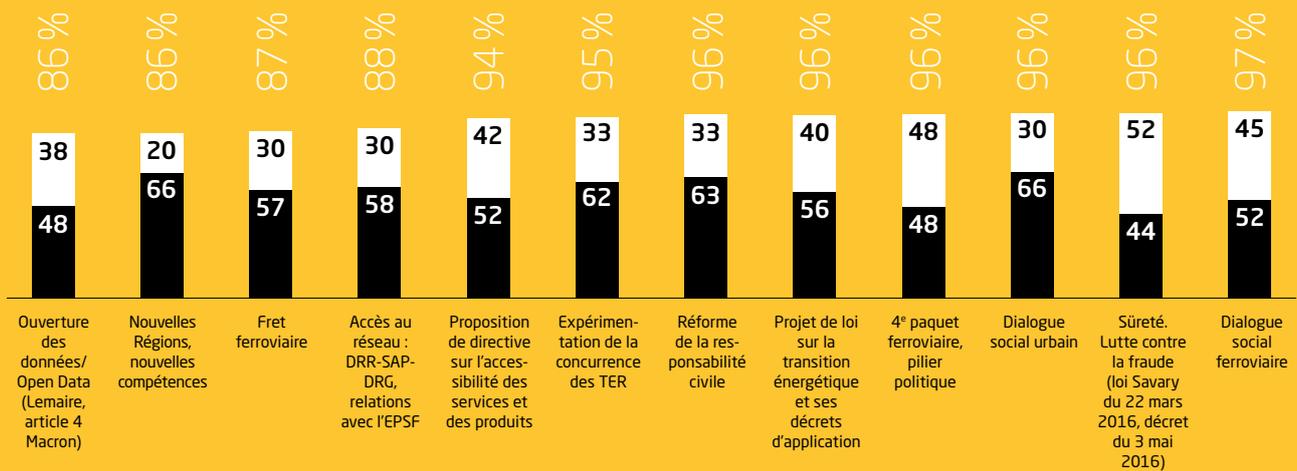


LES ACTIONS D'INFLUENCE (EN %)

■ Tout à fait satisfaisant ■ Plutôt satisfaisant

94,5 %

des adhérents se déclarent satisfaits des actions d'influence menées par l'UTP en 2016. Le dialogue social ferroviaire recueille un taux de satisfaction de 97 %, suivi de très près par la sûreté/lutte contre la fraude, le dialogue social urbain, le pilier politique du 4^e paquet ferroviaire, le projet de loi sur la transition énergétique et la réforme de la responsabilité civile qui obtiennent un taux de satisfaction de 96 %.



99 %

Le travail de veille réalisé par l'UTP obtient un très haut niveau de satisfaction auprès des adhérents.

97 %

Le nouveau site Internet de l'UTP donne satisfaction à la majorité des adhérents.

MÉTHODOLOGIE

Depuis 2007, dans le cadre de la certification, l'UTP mène une enquête de satisfaction auprès de ses adhérents. En 2016, 62 % des adhérents ont répondu à deux types de questions. Les premières concernent leur perception de l'UTP et les secondes portent sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

LES RÉSULTATS FINANCIERS

La continuité de **résultats positifs en 2016** confirme, une fois de plus, la qualité de gestion de l'UTP.

Parmi les faits marquants de l'exercice : la création de la plate-forme de vérification de l'adresse des contrevenants VACS, sous forme de SASU, dont l'UTP est l'actionnaire unique, et la montée en puissance de l'Association pour le développement des formations et la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF).



Pour la dixième année consécutive, l'UTP présente un résultat bénéficiaire en 2016, dû notamment à une augmentation des recettes et à une évolution limitée des dépenses. Les cotisations progressent légèrement dans le transport urbain, du fait de l'individualisation des

cotisations et du relèvement du plafond, et dans le transport ferroviaire, en raison de l'arrivée de nouveaux adhérents ferroviaires. Les produits divers augmentent, notamment ceux liés au dialogue social, du fait des versements du fonds du paritarisme national. ●

ACTIF (en euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 033,32	19 353,04	7 680,28	6 772,81
Logiciels	27 033,32	19 353,04	7 680,28	6 772,81
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 267 385,91	1 170 601,42	5 096 784,49	5 369 684,04
Constructions	6 074 650,81	1 042 227,46	5 032 423,35	5 283 278,72
Installations techniques, matériels et outillages	9 073,84	7 743,44	1 330,40	3 104,69
Autres immobilisations corporelles	183 661,26	120 630,52	63 030,74	83 300,63
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	60 900,00	0,00	60 900,00	900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	6 355 319,23	1 189 954,46	5 165 364,77	5 377 356,85
CRÉANCES	685 150,49		685 150,49	346 454,39
Acomptes fournisseurs	22 311,59		22 311,59	45 749,00
Clients et comptes rattachés	93 555,44		93 555,44	569,55
Autres créances	99 723,60		99 723,60	82 092,21
Comptes courants GIE	137 072,58		137 072,58	218 043,63
Comptes courants VACS	303 433,20		303 433,20	
ADFPMF	29 054,08		29 054,08	
DISPONIBILITÉS	2 061 892,18		2 061 892,18	1 549 779,47
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	58 049,82		58 049,82	88 668,86
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 805 092,49	0,00	2 805 092,49	1 984 902,72
TOTAL ACTIF (I + II)	9 160 411,72	1 189 954,46	7 970 457,26	7 362 259,57

PASSIF (en euros)	31/12/2016		31/12/2015
	12 mois		12 mois
FONDS ASSOCIATIF			
Réserve générale		5 452 032,66	4 893 979,09
Report à nouveau		31 357,15	31 357,15
Résultat de l'exercice		550 965,73	558 053,57
TOTAL (I)		6 034 355,54	5 483 389,81
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		306 209,37	110 592,37
FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FCT (III)		0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)		6 340 564,91	5 593 982,18
DETTES		1 629 892,35	1 768 277,39
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 027 902,53	1 102 333,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		109 905,35	167 703,64
Dettes fiscales et sociales		454 795,00	461 731,91
Autres dettes		37 289,47	36 508,76
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES ET ASSIMILÉS (IV)		1 629 892,35	1 768 277,39
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		7 970 457,26	7 362 259,57

LES RÉSULTATS FINANCIERS - COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	31/12/2016	31/12/2015
	12 mois	12 mois
Cotisations des adhérents TU/TI	2 824 886,00	2 698 080,00
Cotisations des membres associés	77 875,00	72 275,00
Cotisations des adhérents ferroviaires (EF + GI)	1 479 700,00	1 379 800,00
Cotisations des membres partenaires	0,00	10 400,00
Vente des publications UTP	11 404,64	12 726,09
Refacturations diverses	60 784,74	0,00
Recettes Salon – Bus d'Or	73 575,17	0,00
Subventions	55 000,00	0,00
Reprises provisions	3 383,00	0,00
Produits divers/transfert de charges	284 938,90	127 757,46
TOTAL (I)	4 871 547,45	4 301 038,55

CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	31/12/2016	31/12/2015
	12 mois	12 mois
Dépenses – Fonctionnement général dont:	1 257 004,99	1 012 632,31
<i>Frais généraux</i>	648 811,15	604 311,38
<i>Frais d'édition des publications UTP</i>	131 797,43	135 352,67
<i>Études/Conseils</i>	289 962,77	92 686,54
<i>Actions de communication</i>	186 433,64	180 281,72
Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or	122 451,60	30 152,29
Impôts, taxes et versements assimilés	250 932,86	220 587,80
Salaires et traitements	1 649 035,43	1 600 848,45
Charges sociales	787 962,39	730 597,43
Autres charges de gestion courante	9 685,68	11 706,16
Dotations aux amortissements des immobilisations	317 625,26	314 808,40
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	7 664,00
TOTAL (II)	4 394 698,21	3 928 996,84

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II) 476 849,24 372 041,71

PRODUITS FINANCIERS (en euros)	31/12/2016	31/12/2015
	12 mois	12 mois
Produits participations – GIE-VACS	298 009,81	193 387,32
Autres intérêts et produits assimilés	11 263,14	13 988,75
TOTAL (III)	309 272,95	207 376,07

CHARGES FINANCIÈRES (en euros)	31/12/2016	31/12/2015
	12 mois	12 mois
Intérêts et charges assimilées	36 330,60	38 811,21
TOTAL (IV)	36 330,60	38 811,21

2 - RÉSULTAT FINANCIER (III – IV) 272 942,35 168 564,86

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV) 749 791,59 540 606,57

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	31/12/2016	31/12/2015
	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	0,00	17 262,35
Sur exercices antérieurs	174,14	273,65
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00
Reprise sur provisions	0,00	0,00
TOTAL (V)	174,14	17 536,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	31/12/2016	31/12/2015
	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	0,00	89,00
Sur exercices antérieurs	0,00	0,00
VNC éléments actifs cédés	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	199 000,00	0,00
TOTAL (VI)	199 000,00	89,00

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI) -198 825,86 17 447,00

Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00

SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V) 5 180 994,54 4 525 950,62

SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII) 4 630 028,81 3 967 897,05

5 - RÉSULTAT (Produits – Charges) 550 965,73 558 053,57

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les adhérents
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du syndicat professionnel « Union des Transports Publics », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- les règles et méthodes comptables fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels ;
- l'enregistrement et la comptabilisation des ressources ;
- les changements d'estimation portant sur les hypothèses retenues pour la valorisation des indemnités « fin de carrière » fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont les différents points indiqués ont été présentés dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et donc contribuent à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 22 mars 2017,
Pour la société SOFREC Associés Franciliens



Laurent Rioux
Commissaire aux comptes

Conception-réalisation: A | n o i r | , | www.anoir.fr

Crédits photographiques: page 1 : Keolis/D. Couineau; pages 5, 7, 10, 12, 13, 14, 17, 18, 21, 22, 25, 26, 29, 33, 38, 39 : Bruno Mazodier; page 8 : Bruno Mazodier, Shoooot/Stéphane Herbert, J.-F Deroubaix, Shoooot/S. Herbert, Bruno Mazodier; page 9 : G. Leimdorfer, E. Frotier de Bagneux, Keolis, Jean Chiscano, SNCF, Jean Chiscano, Shoooot/S. Herbert, Carsten Andersen, Shoooot/S. Herbert, Pascal Sittler/REA, SNCF, RATP/Bruno Marguerite, RATP/Jean-François Mauboussin, Franck Dunouau, Toma Bertini, Jean Chiscano, Bruno Mazodier; pages 12, 16, 17, 20, 21, 24, 25, 28, 29 : Christophe Recoura; page 17 : François Moura/MPM; page 21 : Vincent Lecigne; page 25 : Tisséo; page 31 : Sabrina Budon.

Impression: Stipa





17, rue d'Anjou 75008 Paris
Téléphone : +33 (0) 1 48 74 63 51
Télécopie : +33 (0) 1 40 16 11 72
www.utp.fr

